

Séance du comité administratif du 5 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 5 septembre 2023, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Pierre Fortier, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 8 août 2023 – Procès-verbal – Suivi et adoption
5. Administration
 - 5.1 Désengagement d'une somme réservée
 - 5.2 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée
 - 5.3 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée
 - 5.4 Panneaux d'identification de la MRC – Remplacement – Autorisation
 - 5.5 Réseau Accès entreprise Québec – Avenant 2 à la convention d'aide financière – Autorisation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Abrogation de la résolution CA-2023-08-118
 - 6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission (salarié 70087) – Dépôt
 - 6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission (salarié 70209) – Dépôt
 - 6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70166) – Approbation
 - 6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation
 - 6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Départ à la retraite (salarié 70051) – Dépôt
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Correspondance – Document déposé
 - 8.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Information
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

Séance du comité administratif du 5 septembre 2023

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2023-09-126 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2023-09-127 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 8 août 2023 – Procès-verbal – Suivi et adoption

CA-2023-09-128 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 8 août 2023;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Désengagement d'une somme réservée

CA-2023-09-129 ATTENDU la résolution numéro CA-2022-06-100 adoptée par le comité administratif lors de la séance tenue le 7 juin 2022, autorisant notamment une dépense maximale de 15 000 \$ via une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté en aménagement pour des services juridiques d'une firme spécialisée pour la révision des deux ententes conclues entre la MRC de L'Érable et la municipalité de Saint-Rosaire dans le cadre d'exploitation de carrières et de sablières;

ATTENDU QUE les dépenses réelles pour la révision de ces ententes ont été moins importantes que prévu initialement;

ATTENDU QUE l'analyse et la révision de ce dossier sont terminées et qu'une somme résiduelle de 14 148,24 \$ est toujours réservée dans l'excédent de fonctionnement affecté en aménagement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer cette somme à d'autres fins;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DÉSENGAGER la somme de 14 148,24 \$ réservée dans l'excédent de fonctionnement affecté en aménagement pour la révision de deux ententes conclues avec la municipalité de Saint-Rosaire dans le cadre d'exploitation de carrières et de sablières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée

CA-2023-09-130 ATTENDU la résolution numéro A.R.-06-16-13506 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 15 juin 2016, autorisant une contribution financière de 5 000 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour un projet d'aménagement d'un corridor sécuritaire sur une partie de la route Provencher à Laurierville;

ATTENDU QUE les dépenses réelles pour ce projet ont été moins importantes que prévu initialement;

ATTENDU QUE le projet est terminé et qu'une somme résiduelle de 166,49 \$ est toujours réservée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE LIBÉRER la somme de 166,49 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable réservée pour le projet d'aménagement d'un corridor sécuritaire sur la route Provencher à Laurierville et de la rendre disponible pour d'autres projets qui seront déposés pour une aide financière dans le cadre de ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable – Libération d'une somme réservée

CA-2023-09-131 ATTENDU la résolution numéro 2021-05-155 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance tenue le 19 mai 2021, autorisant une dépense de 28 030,04 \$ à même le Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable pour verser aux municipalités afin de combler un écart entre l'offre de règlement soumise par Promutuel Chaudière-Appalaches dans le dossier numéro 15911-05 et le montant de l'analyse effectuée;

ATTENDU QUE le dossier est terminé et qu'une somme résiduelle de 484,65 \$ est toujours réservée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE LIBÉRER la somme de 484,65 \$ du Fonds de visibilité Éoliennes de L'Érable et de la rendre disponible pour d'autres projets qui seront déposés pour une aide financière dans le cadre de ce fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Panneaux d'identification de la MRC – Remplacement – Autorisation

CA-2023-09-132 ATTENDU QU'il est important que les usagers de la route puissent saisir qu'ils entrent sur le territoire de la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE le nom de la MRC de L'Érable mérite d'être clairement identifié pour éviter toute confusion avec les territoires avoisinants et assurer la notoriété de la MRC;

ATTENDU QUE les panneaux actuels, implantés aux entrées du territoire, sont désuets et considérablement défraîchis et qu'il y a lieu de les remplacer;

ATTENDU QUE l'installation de nouveaux panneaux est conditionnelle à l'obtention de l'autorisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU la soumission datée du 29 juin 2023 soumise par la firme Enseignes A-Gagnon pour la fabrication de nouveaux panneaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu :

D'AUTORISER le remplacement d'un maximum de 12 panneaux identifiés à la MRC de L'Érable à être installés à diverses entrées du territoire;

D'ACCEPTER la soumission de la firme Enseignes A-Gagnon en date du 29 juin 2023, pour un total de 3 060 \$, plus les taxes applicables, le tout conditionnellement à l'autorisation finale du ministère des Transports et de la Mobilité durable et à la collaboration du personnel des travaux publics des différentes municipalités concernées pour l'installation terrain;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Réseau Accès entreprise Québec – Avenant 2 à la convention d'aide financière – Autorisation

CA-2023-09-133

ATTENDU QUE le 4 février 2021, le Gouvernement du Québec et la MRC de L'Érable ont signé une convention d'aide financière pour la mise sur pied du programme Réseau Accès entreprise Québec;

ATTENDU QUE cette convention précise les modalités et les conditions de versement d'une subvention, d'un montant maximal de 900 000 \$, dédiée à l'embauche d'au moins deux ressources à temps plein à la MRC afin de bonifier l'offre de services déjà existante pour accompagner les entreprises du territoire;

ATTENDU QUE l'article 3.1 de l'Annexe A de la convention d'aide financière a été modifié par un premier avenant signé entre les parties le 20 octobre 2021;

ATTENDU l'avenant 2 soumis par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie afin de préciser des modifications apportées aux conditions de l'aide financière ainsi qu'à l'admissibilité d'une nouvelle dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le préfet de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'avenant 2 à la convention d'aide financière du programme Réseau Accès entreprise Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Abrogation de la résolution CA-2023-08-118

CA-2023-09-134

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro CA-2023-08-118 adoptée le 8 août 2023, le comité administratif de la MRC a autorisé l'embauche de M. Simon Dugré à titre de conseiller en développement agricole et agroalimentaire;

ATTENDU QUE M. Dugré s'est désisté avant que son embauche soit formalisée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ABROGER la résolution numéro CA-2023-08-118 adoptée le 8 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission (salarié 70087) – Dépôt

CA-2023-09-135 ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d'employé 70087, lieutenant à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 15 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70087 effective le 15 août 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission (salarié 70209) – Dépôt

CA-2023-09-136 ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d'employé 70209, pompier à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 28 août 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70209 effective le 28 août 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Promotion (salarié 70166) – Approbation

CA-2023-09-137 ATTENDU le poste de lieutenant à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) laissé vacant à la suite de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70087;

ATTENDU QUE M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ, recommande la promotion à titre de lieutenant de M. Mathieu Blondeau, déjà pompier à la caserne 13;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER la promotion de M. Mathieu Blondeau à titre de lieutenant à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du SSIRÉ, rétroactivement au 16 août 2023.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Apprenti pompier – Embauche – Autorisation

CA-2023-09-138 ATTENDU les besoins de pompiers à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ);

ATTENDU la recommandation de M. Éric Boucher, directeur du SSIRÉ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Michael Dostie à titre d'apprenti pompier sur appel à la caserne 65-72 (Lyster-Laurierville), avec entrée en fonction le 5 septembre 2023, selon les conditions stipulées à son contrat de travail et dont la probation se poursuivra jusqu'à la réussite de la formation minimale pour exercer au sein d'un service incendie selon la *Loi sur la sécurité incendie* (chapitre S-3.4).

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Départ à la retraite (salarié 70051) – Dépôt

CA-2023-09-139 ATTENDU QUE M. Luc Girard, pompier à la caserne 13 (Saint-Ferdinand) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable a annoncé son départ à la retraite;

ATTENDU QUE M. Girard a cumulé 18 années de service à titre de pompier au sein du SSIRÉ et qu'il a auparavant cumulé 10 années de service au Service incendie de la municipalité de Saint-Ferdinand avant la régionalisation des services incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la retraite de M. Luc Girard, effective le 31 août 2023;

DE TRANSMETTRE une lettre de remerciement à M. Girard, signée par le préfet, pour exprimer la reconnaissance de la MRC de L'Érable pour ses 28 années de service.

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 5 septembre 2023

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2023-09-140 Sur proposition de M. le conseiller Pierre Fortier, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de septembre 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4460	BuroPro (divers)	200,00 \$
4461	Imprimerie Fillion (carte d'affaires - Cours d'eau)	160,00 \$
4462	Amazon (boîtes de collecte pour autobus - Transport)	200,00 \$
4463	Wood Wyant (produits sanitaires - Parc)	2 500,00 \$
4464	Ubitransport Canada (téléphones et maintenance - Transport)	4 880,00 \$
TOTAL :		7 940,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant	
Clinique familiale (dossier)	50,00 \$	
Médial Services-Conseils-SST (ajustement forfait)	1 914,98 \$	
Publicité L'Érable en Or (publicité calendrier ville de Plessisville - Transport)	445,00 \$	
Publicité L'Érable en Or (publicité magazine - Transport)	699,00 \$	
Imprimerie Fillion enr. (dépliants - Transport)	579,00 \$	
Productions Jean-Yves Grégoire inc. (publicité napperons - Transport)	2 075,00 \$	
Jean-Michel Bédard (remboursement carnets et stylos)	125,89 \$	
Imprimerie Fillion enr. (cartes d'affaires)	154,00 \$	
Telmatik (frais téléphoniques PAIR)	692,98 \$	
FQM Services, coopérative de solidarité (honoraires - Évaluation)	11 063,00 \$	
SP Médical (batterie, électrodes)	428,62 \$	
Marc-André Gauthier (remboursement portable et équipements)	2 135,25 \$	
Vertisoft (licences)	345,60 \$	
Imprimerie Fillion enr. (billets nouveaux résidents - Transport)	64,00 \$	
Vision Informatique SDM (câbles, SSD Kingston)	168,00 \$	
Druide informatique inc. (réabonnement programme de maintenance Antidote)	304,00 \$	
BurElle (honoraires dossier - Évaluation)	5 031,50 \$	
TOTAL :		26 275,82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2023-09-141 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de septembre 2023, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
09-001	Ministère de la Sécurité publique	1	Colloque sécurité civile / Directeur incendie	475,00 \$	475,00 \$
09-002	Delta Québec	3	Hébergement	239,00 \$	717,00 \$
09-003	Pneus PR	2	Achat pneus + jantes d'hiver / camions 813 et 872	3 000,00 \$	6 000,00 \$
09-004	Pneus PR	1	Réparation système d'échappement 585 et air climatisé 813	1 500,00 \$	1 500,00 \$
09-005	Agrimécanik	1	Boyaux pour réparation 665 et 613	217,00 \$	217,00 \$
09-006	NAPA	1	Dépense préautorisée	5 000,00 \$	5 000,00 \$
09-007	Recyclage Pellerin	6	Véhicule pour pratique désincarcération	75,00 \$	450,00 \$
09-008	ENPQ	3	Location détecteur pratique matières dangereuses	145,00 \$	435,00 \$

Séance du comité administratif du 5 septembre 2023

09-009	Éditions petite mine	300	Chapeau pompier enfant (article de prévention enfant)	1,75 \$	525,00 \$
09-010	L'Arsenal	1	Détecteur 4 gaz pour la formation	9 000,00 \$	9 000,00 \$
TOTAL :					24 319,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

<u>Description</u>	<u>Montant</u>
ÉNPQ (examen)	1 106,30 \$
Ville de Princeville (constat)	174,01 \$
Charest International (réservoir)	1 061,94 \$
Distributions Miranda inc. (cylindre à gaz)	199,68 \$
ÉNPQ (examen)	109,00 \$
Les Pneus PR ltée (réparation)	2 936,62 \$
TOTAL :	5 587,55 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Document déposé

8.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Information

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Aucune question.

11. Levée de la séance

CA-2023-09-142

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier